

ABONNEMENT

Somme	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 NOVEMBRE

Dépêche d'hier soir

Hier soir, à 8 heures, nous avons reçu de l'Agence Havas la dépêche suivante :

Paris, 28 novembre, 7 h. 10 soir.

La Chambre, discutant l'interpellation sur les circonstances de la mort du baron de Reinach, a repoussé, par 304 voix contre 219, l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement, et a adopté, par 393 voix contre 13, l'ordre du jour Brisson demandant l'autopsie.

Les ministres se concertent actuellement pour remettre leur démission. »

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 5 heures.

M. le marquis de La Ferronnays vient de poser au garde des sceaux les trois questions suivantes :

Pourquoi n'a-t-on pas ordonné l'exhumation du corps du baron de Reinach alors que la rumeur publique exprimait le soupçon que l'inhumation a été fictive ?

Pourquoi n'a-t-on pas prescrit l'autopsie ? Pourquoi n'a-t-on pas procédé à l'apposition des scellés ?

Le compte-rendu de la séance nous montre que la réponse du ministre de la justice a été piteuse.

Sur le premier point, M. Ricard a déclaré que la fermeture du cercueil avait été faite après procès-verbal dressé par le commissaire de police et que le préfet avait autorisé le transport du corps hors du département de la Seine.

Et, avec des gestes de mélodrame, il a reproché à la Droite de vouloir déconsidérer toute l'administration française.

Sur le second point, il s'est réfugié derrière la légalité.

Le procès-verbal du médecin de l'état civil a conclu à la mort naturelle par congestion cérébrale. Dans ces conditions, M. le procureur de la République n'avait qu'à prendre acte de cette déclaration.

M. le garde des sceaux reconnaît d'ailleurs que lorsqu'il y a un soupçon de crime la justice peut, nonobstant le procès-verbal du médecin, requérir l'autopsie.

Mais, ajoute-t-il, aucun soupçon de crime n'est venu aux oreilles de la magistrature !

Les soupçons étaient exprimés ou constatés dans tous les journaux ; il paraît que le gouvernement et ses magistrats n'en ont pas eu la moindre connaissance.

M. Ricard a la conviction qu'il n'y a pas eu de crime ; par conséquent les soupçons d'autrui ne sauraient lui suffire. La conviction de M. le ministre, voilà la loi !

Quant à la question des scellés, M. le garde des sceaux explique que M. Reinach était mort avant d'avoir reçu la citation à comparaître devant la première chambre de la Cour d'appel. A l'en croire, cette circonstance ne permettait

plus de prendre les mesures conservatoires nécessaires.

Seul, ajoute-t-il, M. le juge d'instruction avait le droit de perquisition chez M. de Reinach ; or, M. Prinot ayant été dessaisi de l'affaire par la citation des prévenus devant la Cour, il n'y avait plus de juge d'instruction !

Cet argument soulève une tempête de foudres.

M. Ricard termine en s'écriant : « Il faut que la lumière soit faite tout entière ; elle le sera ».

Mais voici M. Brisson. Le président de la Commission d'enquête vient prononcer un vigoureux réquisitoire contre M. le garde des sceaux.

A l'unanimité, dit-il, la Commission a émis le vœu que le gouvernement prescrive des mesures médico-légales pour déterminer le genre de mort qui a emporté le baron de Reinach, et les mesures concernant la conservation des papiers.

A l'unanimité elle a maintenu aujourd'hui sa décision première.

M. Brisson termine en déposant un ordre du jour invitant la Chambre à approuver la décision de la Commission d'enquête.

C'est une mise en demeure d'avoir à se prononcer entre la Commission et le gouvernement.

Si la Chambre se prononce pour ce dernier, la première se verra forcée de donner sa démission ; si, au contraire, elle prend parti pour celle-ci, celui-là devra se retirer.

Chute du ministère

Quelques voix réclament l'ordre du jour pur et simple qui est accepté par le gouvernement.

Par 304 voix contre 219, l'ordre du jour pur et simple est repoussé.

Les ministres sortent de la salle des délibérations.

Une crise ministérielle est ouverte.

M. Després dit que la Chambre est mûre pour la dissolution.

M. le président met aux voix l'ordre du jour de M. Brisson en son nom et au nom de M. Maujan qui déclare le modifier de la façon suivante :

« La Chambre s'associant au désir de la Commission d'enquête pour faire la lumière sur les affaires de Panama, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a été adopté, ainsi qu'on l'a vu en tête du journal.

La prochaine séance est renvoyée à jeudi.

DANS LES COULOIRS

7 h. 35.

C'est un bruit inénarrable. La séance vient d'être levée et on discute bruyamment la coup de théâtre qui vient de se passer.

Beaucoup de députés expliquent que, en votant contre le cabinet, ils ont surtout voulu atteindre M. Ricard ; mais le sentiment général est que le gouvernement, sentant qu'à chaque instant il serait en conflit avec la Commission, préfère se suicider.

Quant à la Commission, devant les obstacles que le gouvernement mettait à sa mission, elle a voulu jouer cartes sur table.

Dans tous les cas, l'émotion est à son comble. Les ministres sont encore réunis dans leur cabinet. La Commission d'enquête continue à siéger. Elle va entendre M. de Lamarzelle.

Un de ses secrétaires, M. de Villebois-Mareuil, vient prendre par le bras M. Clovis Hugues qui attend son tour. C'est une explosion d'ilarité. On crie : « Emmenez Reinach, voilà Reinach ! »

D'autres se félicitent de la chute de M. Ricard et quelques-uns de celle de M. Rouvier.

« Et le budget ? demande-t-on. Cherchez les bouilleurs de crus ! Voilà la réforme des boissons. »

Les plaisanteries pleuvent dru sur le Cabinet défunt, sur la situation, au milieu des rires fous et des exclamations les plus bruyantes.

INFORMATIONS

LE MINISTÈRE ET M. DRUMONT

M. Loubet vient, en qualité de ministre de l'intérieur, d'écrire à la commission d'enquête qu'il n'existe aucun moyen légal pour mettre M. Drumont en liberté provisoire.

On ne peut pas non plus lui donner de sauf-conduit, car on se trouve en face d'un condamné frappé d'une peine définitive en cours d'exécution.

DOUBLE REFUS

M^{re} Boyer, évêque de Clermont, a refusé l'archevêché de Bourges qui lui a été attribué par décret présidentiel en date de samedi dernier.

M^{re} Sounois, évêque de Saint-Dié, vient également de refuser l'archevêché de Cambrai.

ENTRE SOCIALISTES

Quand on se dispute dans le parti socialiste, ce n'est pas pour rire. Les grands chefs du marxisme dans le Nord ayant « exécuté » un marchand de vins qui osait résister à leurs ordres, celui-ci a levé l'étendard de la révolte et groupé de nombreux adhérents, qui ont organisé une réunion et placardé sur les murs une affiche où on lit entre autres aménités :

« Le comité central du parti ouvrier socialiste, écœuré de l'ignoble conduite des Guesde, Lafargue, Ferroul et Flament, organise une grande réunion publique à laquelle le citoyen Deschildre les mettra au défi de venir à la tribune faire la preuve de leurs lâches accusations. »

Il s'engage à prouver que les Guesde, les Lafargue, les Ferroul et les Flament sont les exploités et les traîtres du parti.

Il démontrera que Guesde et sa bande sont les vers rongeurs et destructeurs de ce grand mouvement régénérateur pour lequel ils professent le plus grand mépris, lorsque les militants des organisations ne veulent pas être leurs dupes et leurs plats valets. »

Les « Guesde, Lafargue, Ferroul et autres » relèveront-ils le défi ? Dans ce cas, il pourra bien être, au cours de la grande réunion, échangé pas mal de gros mots et d'arguments... frappants.

M^{re} Lavigerie

Voici quelques notes sur le cardinal Lavigerie, qui vient de mourir :

Fils d'un ancien receveur des douanes, Charles-Marie-Allemand Lavigerie était né à Bayonne, le 31 octobre 1833. Il fut élevé à Saint-Sulpice, entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie et devint professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne.

En 1860, à la suite des massacres de Syrie, l'abbé Lavigerie fut envoyé en mission dans ce pays. Il occupa ensuite, à Rome, les fonctions d'auditeur de Rote pour la France et fut nommé prélat de la maison du Pape, puis évêque de Nancy en 1863.

Quatre ans plus tard, il alla occuper le siège d'Alger qui fut, alors, érigé en archevêché.

M^{re} Lavigerie posa, dans les Basses-Pyrénées, sa candidature à l'Assemblée nationale ; mais il échoua et ne fut pas plus heureux, dans les Landes, lors des élections complémentaires de juillet 1874.

En 1874, M^{re} Lavigerie fonda la mission de Sahara et du Soudan, et un peu plus tard, sur la demande de Pie IX, d'autres grandes missions dans l'intérieur même de l'Afrique équatoriale.

À la suite des événements qui mirent la Tunisie sous le protectorat français, le Pape nomma M^{re} Lavigerie administrateur apostolique de la Régence. Il fut promu au cardinalat le 28 mars 1882.

Nous n'avons pas besoin de rappeler de récents événements présents à tous les esprits, le rôle du cardinal dans la politique constitutionnelle, l'influence qu'il a exercée.

Nous ne nous souvenons en ce moment que des grandes qualités dont il était doué, et nous rendons hommage à la mémoire du prélat qui, par son zèle apostolique et ses vertus chrétiennes, avait su mériter le respect de tous et s'était acquis tant de titres à la reconnaissance des Français et des catholiques.

Il avait fondé avec M. François Lenormand l'œuvre des Ecoles d'Orient ainsi que le rappelle une plaque commémorative placée dans l'église Notre-Dame des Victoires.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 28 novembre 1892.

Le marché a conservé une attitude très ferme grâce aux demandes du comptant qui continue ses achats sans attacher d'importance aux incidents de la politique intérieure.

Le 3 0/0 est à 99.37 et le 4 1/2 à 105.20.

La Rente Italienne est toujours en ferme tendance à 93.55. Le roi d'Italie, dans son discours d'ouverture des Chambres, demande des économies, ce qui est très bien accueilli dans le monde de la finance. Les Chemins Méridionaux sont demandés à 642.50. Leur revenu de 36 livres justifie un cours plus élevé.

L'Extérieure cote 63 1/4.

La Banque de France faiblit à 3,960. Il n'est guère possible d'espérer que les bénéfices puissent se relever dans le dernier mois de l'année.

Le Crédit Foncier reste tenu aux environs de 4,100 fr. Les adversaires battus au Sénat trouveront difficilement sur le marché les titres qu'ils ont vendus et dont on exigera la livraison.

La Banque de Paris se tient à 686 en atten-

dant qu'elle intervienne dans la négociation de l'emprunt espagnol que les Cortès devront voter.

La Société Générale ne saurait descendre au-dessous du cours de 480 fr. à cause de la progression régulière de ses bénéfices nets qui assurent la fixité de son dividende.

Le Crédit Lyonnais se négocie de 783 à 785 francs. On annonce qu'il crée une agence à Lisbonne.

L'action des Chalets de commodité est en progrès à 690 fr.

L'action des Cirages français est l'objet de demandes suivies de 422 à 425 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran donne lieu à des transactions très actives de 314 à 312. La ligne en construction est appelée à mettre en communication tous les centres de production de la contrée avec le port de Beyrouth, son trafic sera bien plus important et plus accéléré que celui de l'ancienne route.

L'action des Immeubles de France s'échange couramment à 490, pendant que les obligations qui sont remboursables à 1,000 fr. se traitent le 3 0/0 à 400 et le 4 0/0 à 475.

Le monde de la finance a favorablement accueilli le projet de création d'une Banque Franco-Américaine qui se propose uniquement de faire connaître aux capitaux français en quête de placements sûrs et rapportant plus de 4 0/0 les obligations des chemins de fer de l'Amérique du Nord. Cette banque, qui ne fera pas de spéculation et qui ne recevra pas de dépôts, se cantonnera dans son rôle d'intermédiaire pour faciliter à la clientèle l'achat de titres sur lesquels elle fournira les renseignements les plus sérieux et les plus précis.

Les Chemins Economiques valent 428 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Chambre Consultative des Arts et Manufactures
de l'arrondissement de Saumur

Séance du mardi 22 novembre 1892

PROCÈS-VERBAL

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le mardi 22 novembre, à 8 heures 1/2 du soir, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures s'est réunie à l'Hôtel de Ville, salle ordinaire de ses séances.

Étaient présents : MM. L. Vinsonneau, vice-président ; Sourdeau, Forge, Mignon, Sabatier, Bourguignon ; Achille Girard, secrétaire.

M. Vinsonneau préside la séance, et prie le Secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle l'attention de la Chambre :

1° Sur une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire, datée du 28 octobre dernier, disant :

« Monsieur le Président,

» Vous m'avez adressé copie du procès-

» verbal de votre séance du 24 septembre 1892.

» Cinq affaires différentes sont traitées dans ce procès-verbal.

» A cette occasion, j'ai l'honneur de vous rappeler qu'il est indispensable, pour l'instruction par les services intéressés et par les bureaux de la Préfecture, que chaque affaire fasse l'objet d'un extrait séparé.

» Je vous serai donc obligé de m'adresser, par extrait, la délibération du 24 septembre 1892, et de prescrire les mesures utiles pour que chaque affaire soit toujours l'objet d'une communication particulière.

» Recevez, etc. »

Le Secrétaire de la Chambre Consultative a répondu à cette lettre, le 4 courant, dans les termes suivants :

« Monsieur le Préfet,

» Conformément à la lettre que vous avez adressée à M. le Président de la Chambre Consultative, à la date du 18 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, les extraits séparés du procès-verbal de la séance du 24 septembre.

» A l'avenir, nous procéderons selon votre désir et chaque affaire sera l'objet d'un extrait particulier.

» Veuillez agréer, etc.

» Signé : Le Secrétaire, ACHILLE GIRARD. »

Séance du 22 novembre 1892.

SUITE DU PROCÈS-VERBAL.

2° Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet, portant la date du 24 octobre dernier, ainsi conçu :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître, le plus tôt possible, les noms des membres de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, composant la série sortante en 1892.

» Je vous serai obligé de m'indiquer, en même temps, les noms des membres décédés ou démissionnaires, dont il y aurait lieu de pourvoir au remplacement.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

» Signé : Le Sous-Préfet, TILLOL. »

Par lettres des 30 octobre et 16 novembre, le Secrétaire de la Chambre a répondu à M. le Sous-Préfet, que :

Les membres sortant en 1892 étaient : MM. Forge, Sourdeau, Pichard Aristide et Mignon ;

Les membres qui ont donné leur démission, comme ne pouvant plus assister aux séances, sont : MM. Lambert-Lesage, président, Gril-lault père dit Laroche et Louis Duveau, de Chacé.

Il y aura donc cette année sept membres à élire.

Dans l'intérêt d'éclairer le plus possible les délibérations futures, il est indispensable de trouver des membres représentant, autant que

possible, chacune des branches de l'industrie et du commerce de la région.

La Chambre invite son Vice-Président et son Secrétaire à faire, sans retard, les démarches nécessaires près d'un certain nombre de personnes désignées à l'unanimité, afin qu'elles acceptent d'être portées sur la liste des membres à proposer aux élections.

Séance du 22 novembre 1892

SUITE DU PROCÈS-VERBAL

3° Sur l'invitation de M. le Vice-Président, le Secrétaire-Trésorier expose la situation de la Chambre Consultative, tant au point de vue de ses travaux qu'au point de vue de sa caisse, dans les termes suivants :

Messieurs,

Depuis les dernières élections (en 1890), la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur a tenu quinze séances.

Dans celle du 21 mai 1891, elle a pris, à l'unanimité, la détermination de se réunir une fois par mois.

Vos réunions, Messieurs, ont prouvé ce que peut donner un travail suivi et régulier. Les intéressantes délibérations que vous avez publiées, tant sur le renouvellement du privilège de la Banque de France que sur les questions de douane et de chemins de fer, pendant ces deux dernières années, doivent montrer à vos concitoyens l'utilité indiscutable de notre institution et les services qu'elle peut rendre.

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me nommer secrétaire-trésorier, M. Lambert-Lesage, président, m'a remis les comptes de M. Lemoine, mon honorable prédécesseur. J'ai l'honneur de vous exposer la situation actuelle de notre caisse.

Il restait en caisse, à la date du 24 février 1891 (date de ma nomination de secrétaire) :

Espèces..... 4.50

Le 22 avril 1892, j'ai encaissé la subvention votée par le Conseil municipal pour l'exercice de 1891.... 100 »

Ensemble..... 104.50

Les dépenses de la Chambre se décomposant en timbres-postes, fournitures de bureau, imprimés, prix offerts à l'École Industrielle, etc., s'élevaient à..... 63 »

Reste..... 41.50

Il reste donc en caisse quarante et un francs cinquante centimes

Nous aurons de plus à encaisser, au commencement de 1893, la subvention que voudra bien nous voter le Conseil municipal sur l'exercice de 1892.

Je prie MM. les Membres de la Chambre Consultative de bien vouloir approuver la présente situation de la caisse.

La Chambre donne son entière approbation et remercie le Secrétaire de ses travaux.

Séance du 22 novembre 1892

SUITE DU PROCÈS-VERBAL

4° Le Secrétaire rappelle à la Chambre sa délibération du 16 août dernier, relative au chemin de fer à voie étroite projeté par le département des Deux-Sèvres et devant aboutir en Maine-et-Loire, sur un point à déterminer, la Chambre Consultative a demandé la réunion de cette ligne avec la ligne (même voie) de Saumur-Cholet.

M. le Conseiller général du canton de Montreuil-Bellay et M. le Maire de Montreuil protestent contre le vœu de la Chambre, parce que le Conseil général des Deux-Sèvres n'acceptera pas, disent-ils, que le projet du chemin de fer de Parthenay, Argenton-Château et Bouillé-Loret, aboutisse ailleurs que sur la grande ligne de Paris-Bordeaux (État).

La Chambre, après en avoir délibéré, maintient à l'unanimité la délibération qu'elle a prise dans sa séance du 16 août, en ce qui concerne l'absolue nécessité de la jonction des lignes à voie étroite des Deux-Sèvres avec celles de Maine-et-Loire ; que cette jonction ait lieu sur un point ou sur un autre, peu importe, pourvu qu'elle soit établie directement sans avoir à emprunter une voie plus large exigeant le transbordement des marchandises.

Il pourrait être fait à Saumur, sur l'invitation de la Municipalité, une réunion à laquelle seraient convoqués les Conseillers généraux des Deux-Sèvres et les notabilités de Maine-et-Loire qui se sont occupées de cette question si intéressante pour les deux départements.

La Chambre espère que la Municipalité de Saumur se chargera de provoquer la réunion réclamée.

Elle émet aussi le vœu que, n'étant pas fixée officiellement sur le tracé définitif de la ligne de Saumur-Cholet, cette ligne passe à Doué-la-Fontaine même et puisse servir utilement aux relations existantes entre Saumur et cette localité.

Séance du 22 novembre 1892.

SUITE DU PROCÈS-VERBAL.

5° Lecture est donnée à la Chambre d'une lettre de M. Metzger, directeur des Chemins de fer au Ministère des Travaux publics, confirmant l'impossibilité actuelle de faire concorder le train 85 partant de Saumur à 6 heures 50 minutes du matin, avec le train 404 se formant à Montreuil-Bellay et partant de cette gare également à 6 heures 50 minutes.

Après en avoir délibéré, la Chambre déclare, à l'unanimité, ne pas comprendre l'impossibilité qu'invoque M. le Directeur des Chemins de fer et chargé son Président de faire une démarche officieuse près de M. l'Ingénieur en chef des Chemins de fer de l'Etat, pour tâcher d'arriver à une solution, attendre impatiemment par tout le Commerce de Saumur et des environs.

75 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Quand un homme est dans la prospérité, il n'a pas besoin de se mettre en frais pour avoir des prôneurs. Des êtres qui ne le connaissent pas, auxquels il n'a jamais rendu un service, vantent outre mesure sa richesse, son crédit, son infailibilité, par ce seul fait de la fascination qu'exerce la fortune sur la bassesse humaine ; mais si cet homme chancelle un moment sur le piédestal où l'opinion l'a hissé, quelquefois malgré lui, les mêmes mains qui l'avaient élevé cherchent à le renverser, les mêmes voix qui avaient exagéré sa prospérité exagèrent son uniforme. Non-seulement il a contre lui le troupeau des oisifs et des indifférents, mais il doit encore éprouver la douleur de le voir se grossir de ces individualités basement envieuses qu'il avait comptées dans le nombre de ses amis, parce qu'il les avait vues parmi ses flatteurs. Alors le désespoir s'empare de lui ; les difficultés qui naissent de son trou-

ble moral viennent compliquer les embarras de sa situation financière, et celui qu'un peu d'aide, ou peut-être seulement un peu de silence eût sauvé, tombe sans retour au bruit de cette invariable oraison funèbre : « Nous l'avions bien prédit. »

M. Loubert, tour à tour brisé et relevé par les procédés de sa fille, les confidences de Suzanne, la générosité de sa sœur et de son neveu, et l'accueil qu'il avait reçu à la Bourse, sanctuaire désormais fermé à sa puissance déchue, était rentré chez lui abîmé de douleur, ainsi qu'on l'a vu à la fin du chapitre précédent. Son premier soin fut de renfermer dans sa caisse les 500,000 francs restant du prêt de son neveu, qu'il avait reçus en billets de banque ; quelques moments après il y ajouta, mais dans une case séparée, 49,500 francs, envoyés par son agent de change. Sur la première somme il posa une note de sa main pour indiquer qu'elle avait pour origine un dépôt de son neveu, Léonce Granval ; sur la seconde il mit une note semblable, avec cette seule différence qu'elle portait le nom de mademoiselle Suzanne d'Estouville. Le bordereau de l'agent de change était joint à cette note, comme pour en attester la sincérité.

Ces précautions prises, le malheureux Loubert tomba dans une sorte d'anéantissement physique et moral, dont il ne fut tiré qu'au bout d'une heure, par la présence inattendue de son caissier.

— Monsieur, lui dit celui-ci, pendant votre absence, les maisons Berle et Duchanard, Reybier et Comp., Cellier et fils, ont envoyé leurs comptes. Je les ai examinés : ils sont exacts. Ces maisons en demandent le paiement.

— Je prendrai demain des arrangements avec elles, répondit brusquement M. Loubert.

— Elles ne veulent que du comptant, ou des valeurs garanties par trois signatures connues à la Banque.

— On verra à les satisfaire... Laissez-moi.

— Monsieur, reprit le caissier, vous savez que je suis intéressé dans votre maison pour une somme de cent mille francs.

— Eh bien ! après ?

— Je trouve un placement avantageux pour cet argent... et je voudrais le ravoir immédiatement.

M. Loubert jeta un regard profondément méprisant sur cet homme qui s'était enrichi

chez lui ; il allait même le mettre à la porte de son cabinet, quand une réflexion soudaine le retint, il courut à sa caisse particulière, en tira froidement le paquet de billets provenant de Léonce, en compta cent, dont il fit cinq paquets de vingt chacun, et les lança au visage de son caissier en lui disant :

— Misérable, faites-moi votre reçu sur l'heure, et demain, quand vous m'aurez rendu vos comptes, sortez de cette maison, et n'y reparaissiez jamais, ou je vous fais sauter par les fenêtres !

Le caissier se hâta d'obéir, puis il courut en toute hâte dans les trois maisons désignées plus haut, dire que M. Loubert avait des sommes considérables dans une caisse particulière, ce qui pouvait faire supposer qu'il avait l'intention de faire une banqueroute frauduleuse. Cette insinuation fut accueillie comme un renseignement utile, et des ordres furent donnés en conséquence. Le maître d'hôtel de M. Loubert vint lui annoncer que le dîner était servi.

— Je n'ai pas faim, fut toute la réponse du malheureux négociant.

Le maître d'hôtel resta dans le cabinet. C'était le frère de lait de M. Loubert, et il

6° Avant la clôture de la séance, le Secrétaire demande que la réunion réclame à l'Administration municipale l'installation, dans la Mairie, d'un cabinet spécialement affecté aux Archives de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures.

Les communications nombreuses et presque journalières qu'elle reçoit et que le public peut avoir besoin de consulter, y seraient classées de façon à en faciliter les recherches.

La Chambre Consultative, à l'unanimité, adopte la proposition et émet un vœu conforme.

L'ordre du jour est épuisé.

M. Vinsonneau, vice-président, lève la séance.

Le Secrétaire, GIRARD ACHILLE.

COLLÈGE DE SAUMUR

Résultats des examens (session de novembre)

Baccalauréat ès-sciences restreint : M. Gilbert, Ambroise, de Saumur, admissible.

Baccalauréat ès-lettres (2^e partie) : MM. Gilbert, Ambroise, reçu avec la mention bien; Grand, Maurice, de Rambouillet, admissible.

Baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie) : MM. Liot, Emile, de Ferrière-Larçon, reçu; Gaugain, Maurice, de Saumur, admissible.

Baccalauréat de l'enseignement moderne (1^{re} partie) : Bateau, Daniel, de Pouzauges, reçu.

Cours d'Agriculture et de Viticulture

M. Chauvet, professeur d'agriculture, fera des conférences le 30 novembre et le 3 décembre.

Sujets des conférences :

Le mercredi 30 novembre, à 8 heures du soir : *Moyens d'accroître le volume des fruits.*

Le samedi, à 3 heures du soir : *Des traitements des maladies de la vigne.*

LE NOUVEL EVÊQUE D'ANGERS

L'Agence Havas communique la dépêche suivante à l'Anjou :

« Rome, 27 novembre.

» Le siège d'Angers est le seul restant encore vacant en France. Il sera pourvu d'un titulaire au consistoire qui aura lieu au mois de mars.

» Par suite de la mort du cardinal Lavigne, le Pape accordera certainement à la France un troisième cardinal, en outre de ceux de Tours et de Rouen, mais on ignore si ce cardinal sera créé au prochain consistoire ou bien en mars.

M. L'ABBÉ RENOÛ, CURÉ D'AMBOISE

Hier, nous annonçons que M. l'abbé Renou, curé d'Amboise, était nommé évêque d'Amiens. Né à Bourgueil en 1844, le nouvel évêque

fit d'excellentes études au séminaire. Il fut nommé d'abord vicaire à Loches, où il faillit mourir de la variole en soignant les victimes de l'épidémie.

En 1870, il s'engagea comme aumônier des mobiles d'Indre-et-Loire.

Après la guerre, il fut nommé d'abord curé de Channay, puis à Ligueil et enfin à Amboise.

En 1890, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour sa belle conduite pendant la guerre.

Nous publierons demain un article spécial sur le nouvel évêque d'Amiens.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 28 novembre. — Fernand-Georges Cléret, à l'Hospice; — Yvonne-Louise Vinet, à l'Hospice.

MARIAGE

Le 28 novembre — Victor-Joseph Henin, champagniseur, à Saint-Brice (Marne), a épousé Julie Mureau, lingère, à Saumur.

DÉCÈS

Le 26 novembre. — Marguerite-Augustine Villetard, artiste lyrique, 23 ans, célibataire, rue de la Petite-Bilange.

Le 28. — Marie Minvielle, domestique, 24 ans, célibataire, à l'Hôpital.

UN BON CURÉ ET SON GROS SACRISTAIN

Dans une petite bourgade de l'arrondissement voisin, vivaient jadis, cahin-caha, un bon curé et son gros sacristain.

Le gros sacristain cumulait les multiples fonctions de chantre, de fossoyeur, de fournisseur des pompes funèbres, etc... et même s'en acquittait fort mal... dit-on !!!

Que croyez-vous qu'il arriva ???

Le gros sacristain, honteux de sa conduite, se renvoya lui-même, en donnant sa démission, malgré les indulgentes remontrances de son curé.

Mais au lieu de s'en prendre à lui-même de sa sottise, il s'en prit à tout le monde et, dans sa colère, voulut tout dévorer, comme le loup de la fable.

Il inventa d'imposer son fonds de boutique de cierges à tous les paroissiens, malgré les règlements formels des fabriques, qui en attribuent le bénéfice au sacristain en fonction.

Le bon curé, par sa juste fermeté, triompha des exigences de ce tyranneau d'ancien sacristain, qui avait la prétention de conduire tous les curés par le bout du nez. En attendant la superbe position de croque-mort en chef qu'on a décrété de lui octroyer, avec le brevet de mangeur de curés, notre gros cumulard s'efforce de salir de ses calomnies de braves gens qu'heureusement sa bave venimeuse ne peut atteindre.

Notre ex-bedeau ferait bien mieux, au lieu

sans colère, la porte de la main.

— Monsieur a-t-il des ordres à me donner ? demanda le maître d'hôtel.

— Non, Hubart; mais j'ai une prière à vous faire : ne reparaissez jamais devant moi.

— Monsieur ne me refusera pas du moins un certificat ?

— Vous le demanderez à ma fille, elle vous le donnera meilleur que je ne le ferais ; mais racontez-lui franchement ce qui s'est passé.

Le maître d'hôtel sortit. Le lendemain ses fonds étaient chez un usurier qui lui avait promis de lui en donner 7 pour 100. Six mois après, l'usurier tombait en faillite, et ses créanciers obtenaient, après beaucoup de frais et de démarches, 2 et demi de leur capital.

Quant à M. Loubert, il était dans un état de découragement qui approchait de la stupeur. Seul dans son cabinet plongé dans l'obscurité, car la nuit était venue ajouter sa tristesse à l'horreur de toutes ces perplexités ; n'entendant aucun bruit autour de lui, le malheureux commerçant sentait déjà peser sur lui la réalité de l'abandon dont il n'avait encore que la crainte. Il aurait voulu être à la fin de cette terrible journée, et cependant il frémissait à

de faire le fanfaron, de méditer ce vieux proverbe :

« Rira bien qui rira le dernier ! »

Histoire de Saumur

PENDANT LA RÉVOLUTION

Bien des écrivains se sont occupés de l'histoire de Saumur depuis les temps les plus reculés. Des dissertations savantes ont été publiées par des auteurs sérieux sur les premières populations du Saumurois, sur ses antiques monuments. Grâce aux études archéologiques, aux chartes et autres documents des temps anciens, les Bodin, Godard-Faultrier, d'Espinau et tant d'autres nous ont initiés à tous les détails de la vie de nos ancêtres et de leur existence politique et religieuse. Mais peu ont abordé l'histoire de Saumur pendant la Révolution française.

Un siècle s'est déjà écoulé depuis ce grand événement, les hommes qui y ont pris part ont disparu, et bien des familles même qui, pendant cette tourmente, ont joué un certain rôle, sont éteintes. Aussi a-t-il paru possible à M. Desmé de Chavigny de pouvoir publier, de nos jours, avec la plus grande impartialité, une histoire de notre ville pendant cette époque si agitée.

M. Desmé de Chavigny s'est mis à étudier cette période de 1789 à 1795 et vient de réunir en un beau volume, grand in-8, le fruit de ses longues et minutieuses recherches. Il a fouillé dans nombre de bibliothèques publiques et privées, dans les archives nationales, dans les recueils des actes officiels et dans la collection du *Moniteur Universel* ; et ce n'a pas dû être là le moindre travail. Ses récits se déroulent toujours entraînants, et, ce qui en double le charme, ce sont de nombreuses anecdotes que plus jeune il a dû entendre raconter à ceux-là qui en furent peut-être les héros ou à quelques contemporains qui en ont été les témoins.

M. Desmé de Chavigny jette un coup d'œil rapide sur la société de Saumur au début de la Révolution. Il expose les incidents de la période électorale pour la nomination des députés du Clergé, de la Noblesse et du Tiers aux États-Généraux, et donne le résumé des cahiers préparés par chacun des ordres.

Au chapitre II, l'écrivain parle de l'effet produit à Saumur par la nouvelle de la prise de la Bastille : mais bornons-nous à donner un abrégé du sommaire de chacun des chapitres. Création d'un comité permanent. Formation de la Garde nationale. Première revue sur le Chardonnet. Émeute à l'occasion de la disette des grains et de la nomination des officiers de la Garde nationale. Division du territoire en départements. Saumur aspire à devenir chef-lieu. Hiver de 1790. Constitution des nouvelles administrations.

l'idée de l'inexorable retour du lendemain. Son avenir, naguère si riant, ne lui offrait plus qu'une longue série d'humiliations poignantes et de luttres douloureuses. Sa facilité à espérer, l'énergie qu'il puisait habituellement dans sa confiance et son habileté et dans l'insouciance de son caractère, tout était paralysé par l'aspect de ce spectre hideux que les heureux appellent prudence, et auquel les infortunés ont donné le nom d'ingratitude. L'ingratitude !!! César, en voyant briller le poignard de Brutus, Napoléon, en recevant de la main de ses généraux la plume qui signa son abdication, Charles X, en s'acheminant vers Cherbourg, comprirent le néant de toutes les choses terrestres en éprouvant la fragilité des affections humaines. La mort et l'exil leur parurent doux après cette épreuve.

Le bruit d'une voiture rappela M. Loubert à lui-même : il lui semblait impossible que sa fille ne vint pas près de lui, et il devait se préparer à la recevoir.

Effectivement un pas léger, accompagné du frôlement d'une robe de soie, se fit entendre dans la pièce qui précédait le cabinet de M. Loubert. Presqu'au même instant le porte s'ouvrit et Éléonore parut en présence de son père.

(A suivre.)

Les jours sombres arrivent. M. de Chavigny décrit la fête de la Fédération au Chardonnet. Les Oratoriens abandonnent la direction du Collège de Saumur. Aubin Bonnemère, un vainqueur de la Bastille. Elections des curés constitutionnels, élection de l'évêque d'Angers. Conséquences du décret contre la constitution civile du clergé dans le département de Maine-et-Loire. L'arrestation du Roi. Elections à l'Assemblée législative. Rôle des députés de Saumur pendant la journée du 10 août.

Le chapitre IV traite de la conduite des députés de Saumur dans le procès de Louis XVI. Le soulèvement de la Vendée, les faits d'armes qui ont précédé l'attaque de Saumur et dans tous ses détails la prise de Saumur par les Vendéens.

Dans le chapitre V, l'auteur fournit des détails intéressants sur le séjour des Vendéens à Saumur. La reprise des hostilités, l'abandon de la place et le retour de l'armée républicaine.

M. Desmé de Chavigny nous dit, au chapitre VI, quelle épuration a été faite dans la magistrature et les conseils administratifs. La réaction républicaine. Pillage des églises, suspension du culte. La déesse Raison. Régime dans la cité saumuroise pendant la Terreur.

Le chapitre VII, des plus palpitants, donne : L'organisation des comités militaires. Exécutions à Saumur, liste des personnes exécutées. Arrestation des membres du Comité révolutionnaire. Le réveil du peuple. Réaction thermidorienne à Saumur. Enfin, le désarmement des terroristes.

Par cette nomenclature très incomplète, on voit quel intérêt s'attache au livre de M. Desmé de Chavigny. Aussi tous ses concitoyens s'empresseront-ils de le lire pour s'initier aux événements qui se sont passés dans notre cité à la suite de 1789, et dont ont été témoins les ancêtres du plus grand nombre.

La lecture est en outre attrayante, le style correct, facile, et la narration captivante, quand on a ouvert le livre, qu'on ne peut plus s'en séparer.

L'auteur termine son ouvrage par une série de pièces justificatives du plus haut intérêt et qu'aucun lecteur sérieux ne négligera, nous en sommes convaincu.

BOURSE DE PARIS

Du 28 Novembre 1892

3 0/0. 99 725
3 0/0 amortissable. 99 55
4 1/2. 105 20

Dernières Nouvelles

Paris, 29 novembre, 12 h. 35 soir.

Avant de recevoir les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, M. Carnot a désiré s'entretenir avec M. Loubet. Celui-ci s'est rendu immédiatement à l'Élysée.

Le Président de la République reçoit, cet après-midi, MM. Le Royer et Floquet.

HAVAS.

PLANTS AMÉRICAINS

GREFFÉS, SOUDÉS et RACINÉS
PÉPINIÈRES : 1^{re} de Bruca (Gironde), 2^e de Loupiac (Gard);
3^e de Meyreuil, près d'Aix (Provence).
Le Catalogue vient de paraître dans le Journal
LA DÉPÊCHE, 12, Rue du Havre, Paris
Le numéro est envoyé gratuitement sur demande.

ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

P. ANDRIEU X

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal Pont-l'Évêque

— Comté, Romatour

Camembert double crème Chester

Port-Salut, from. de la Trappe Munster, etc., etc.

Fromage de 1^{re} marque et de qualité extra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**A LOUER
APPARTEMENT**

Au 2^e étage
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893
Occupée par le Magasin de Lin-
gerie de M^{me} TAILLARD.
S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue
du Puits-Neuf, 44, Saumur.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pains, 6,
MAISON
Meublée ou non
Avec Remise, Écurie, Jardin.
S'adresser à M. BUREAU, rue
Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me}
Ve GUILLOIN, rue Saint-Jean, 42.

A VENDRE

Foin de 1^{re} qualité et Paille
UNE TRÈS BELLE
CARRIOLE FOURRAGÈRE
Et deux Harnais.
S'adresser à M. BEUROS, rue
du Petit-Pré, 5, Saumur.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNE,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
usage des
PLAIES ULCÈRES VARIOLEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nul-
lement du travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBORMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Ducier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Stras-	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	bourg et de Ruffec,	
Roquefort,	1,60	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Hollande pâte grasse,	1,10	Crème de foies gras pour Sandwichs	
Choucroute de Strasbourg,	2,00	la boîte 1,10 et 2,25	

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre,
la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

Hôtel Restaurant des TROIS ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12,
SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents
vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 30 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure
Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi
et le Dimanche.

VIENT DE PARAÎTRE :

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX

2⁵⁰ GRAND FLACON 4⁵⁰ DOUBLE FLACON

LE SUBLIMIOR

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4⁵⁰.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

ENTREPÔT GÉN^{ral} A PARIS : HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice fco sous pli fermé.

En vente à Saumur, chez M. COUTARD, coiffeur-partumeur, 9, rue Saint-Jean.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Ducier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre
les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES
ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois,
7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant
jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du
Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais,
se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand
Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15
et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus
réduits, le stock immense de marchandises garnissant
ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus
riches modèles de tous styles. Et une collection admirable
de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs
français et anglais devant appeler l'attention de tous les
Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et
agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin
le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé
de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai
ne devant pas excéder deux jours.